



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

SP 1209 11/2022

STATISTIQUES RHÔNE-ALPES AIDE A DOMICILE | 2021

ACCIDENTS DU TRAVAIL
MALADIES PROFESSIONNELLES
ACCIDENTS DE TRAJET



Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet du secteur de l'aide à domicile pour 2021. Les activités concernées correspondent au code 8810A de la Nomenclature d'Activités Française. Dans ce secteur, la fréquence des accidents du travail reste 3 fois supérieure à la fréquence régionale tous secteurs confondus, représentant l'équivalent d'un salarié à temps plein absent à l'année dans chaque structure.



Sommaire

Accidents du travail

3-5

Maladies professionnelles

6-7

Accidents de trajet

8-9

Autres données

10-11

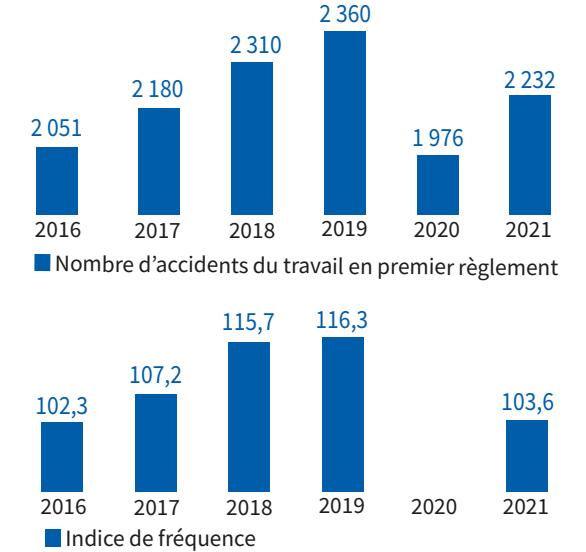
Accidents du travail

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, la fréquence a diminué de 11% mais reste toutefois 3 fois supérieure à la moyenne régionale tous secteurs confondus.



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.



103,6

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

7,6

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

13 458 883 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

129

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

249 489

Journées indemnisées

L'équivalent de 1000 emplois à temps plein.
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 112

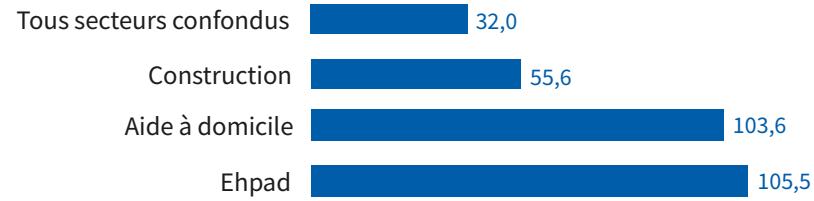


2 232

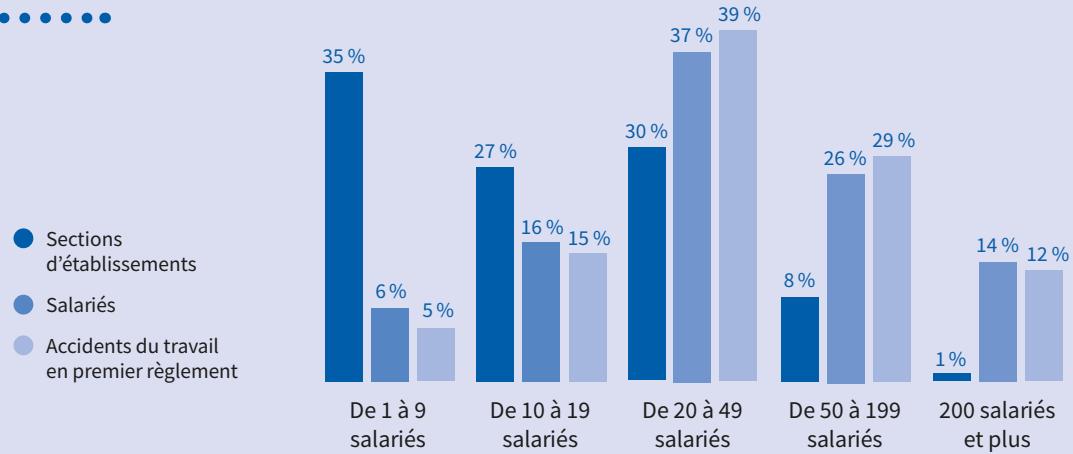
Accidents du travail en premier règlement

Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Un indice de fréquence beaucoup plus élevé dans l'aide à la personne que dans les autres activités.



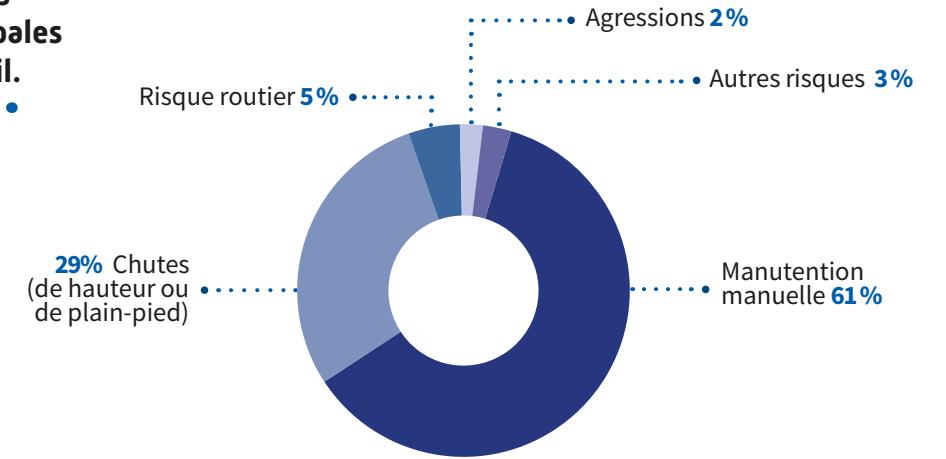
Plus de 90% des structures comptent moins de 50 salariés. Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de 20 à 199 salariés.



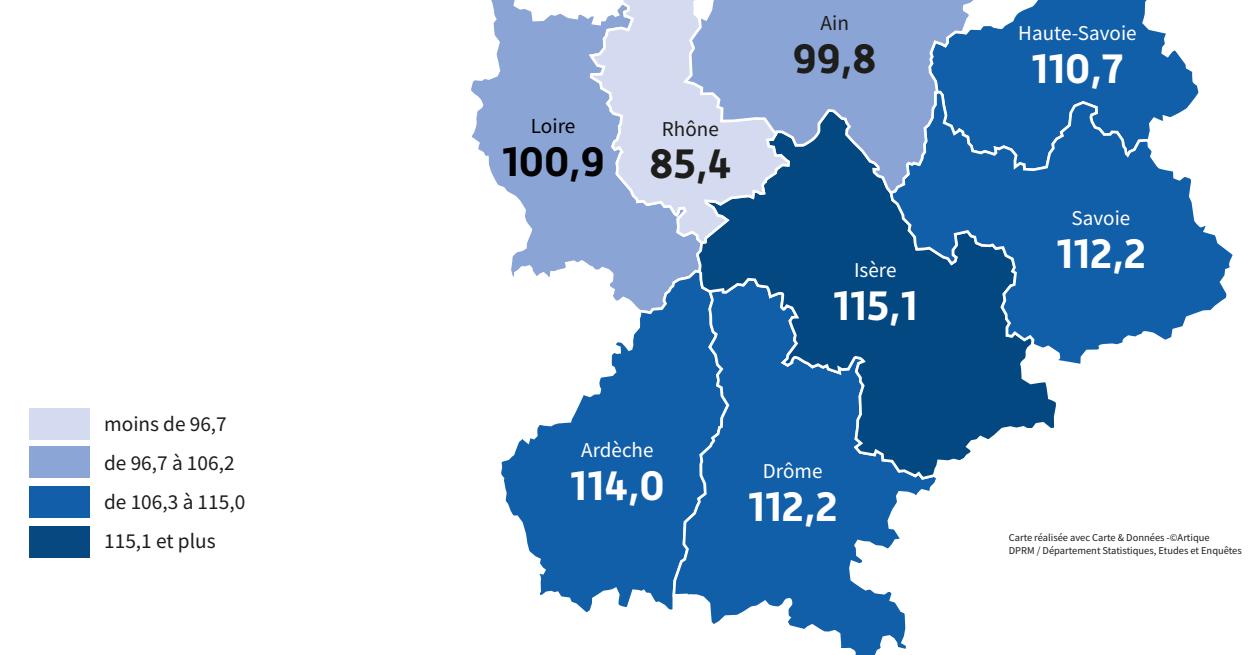
Les entreprises employant entre **50 et 199 salariés** représentent

- 8 % des sections d'établissements,
- 26 % des salariés
- et 29 % des accidents du travail.

Les manutentions manuelles et les chutes sont les principales causes d'accidents du travail.



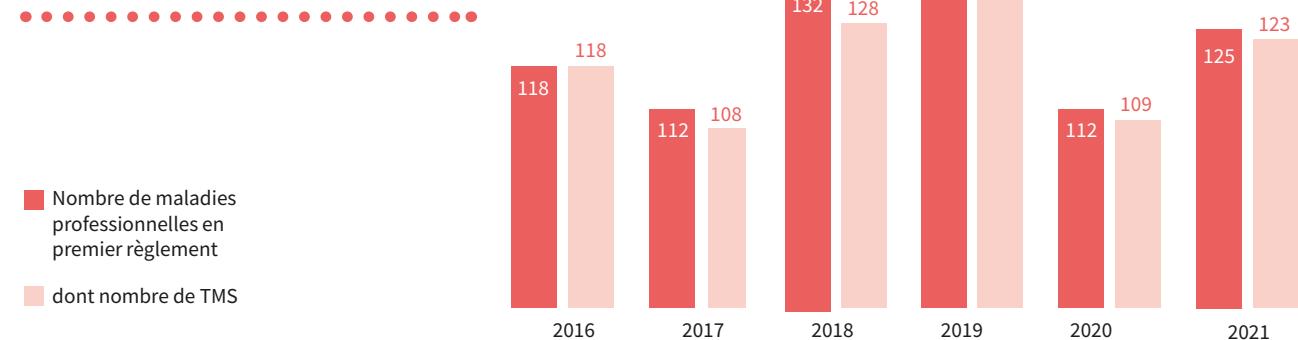
Indices de fréquence par département



Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

Maladies professionnelles

Le nombre de journées indemnisées a augmenté de presque 40% depuis 2016, le nombre de jours d'arrêt atteint désormais 328 jours en moyenne.



41 031

Journées indemnisées

L'équivalent de 160 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 328

83

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



3 270 600 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

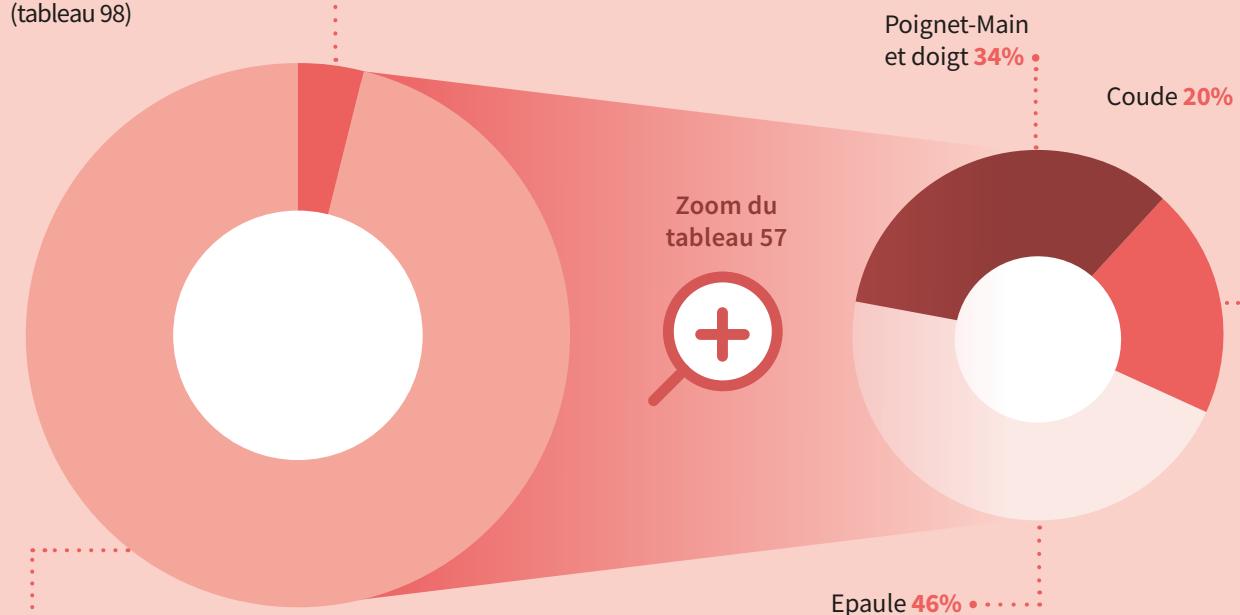
125

Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

98% des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS). Ces TMS touchent principalement les épaules.

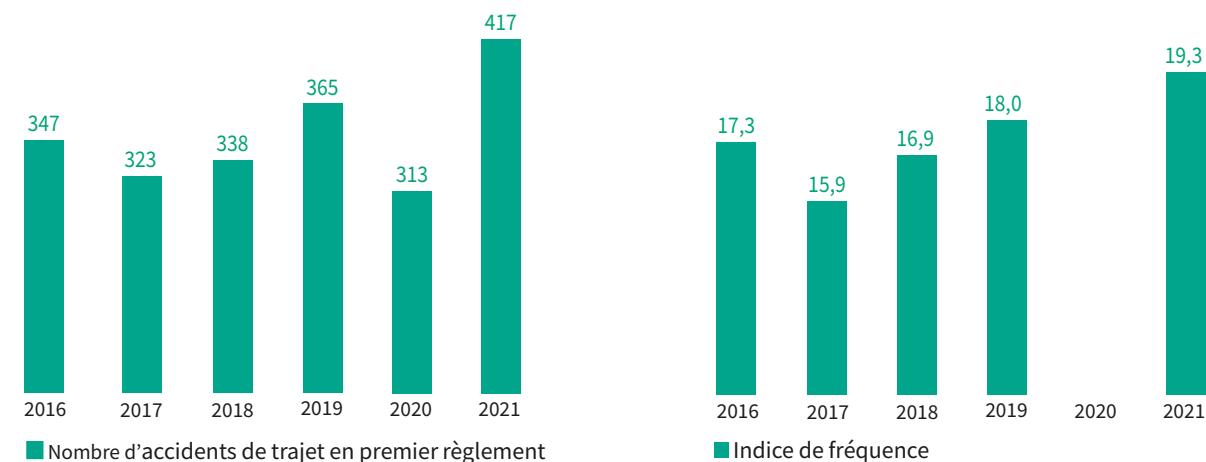
4% Affectations chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (tableau 98)



96% Affectations périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (tableau 57)

Accidents de trajet (domicile-travail)

Une fréquence en hausse depuis 2016 et 4 fois plus élevée que la moyenne régionale tous secteurs confondus (4,7).



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid. En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

39 791

Journées indemnisées

L'équivalent de 160 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 95

2 644 856 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents de trajet avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

35

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



417

Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

1,2

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

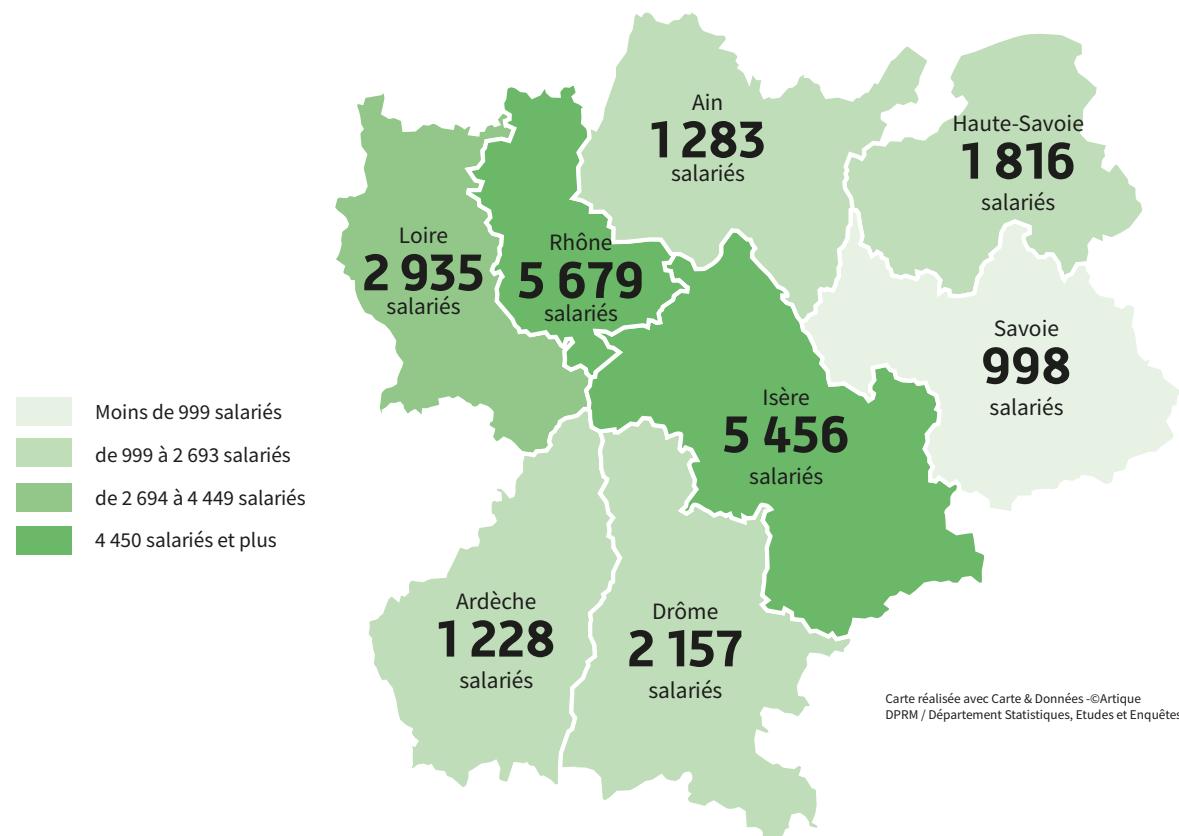
19,3

Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

Autres données

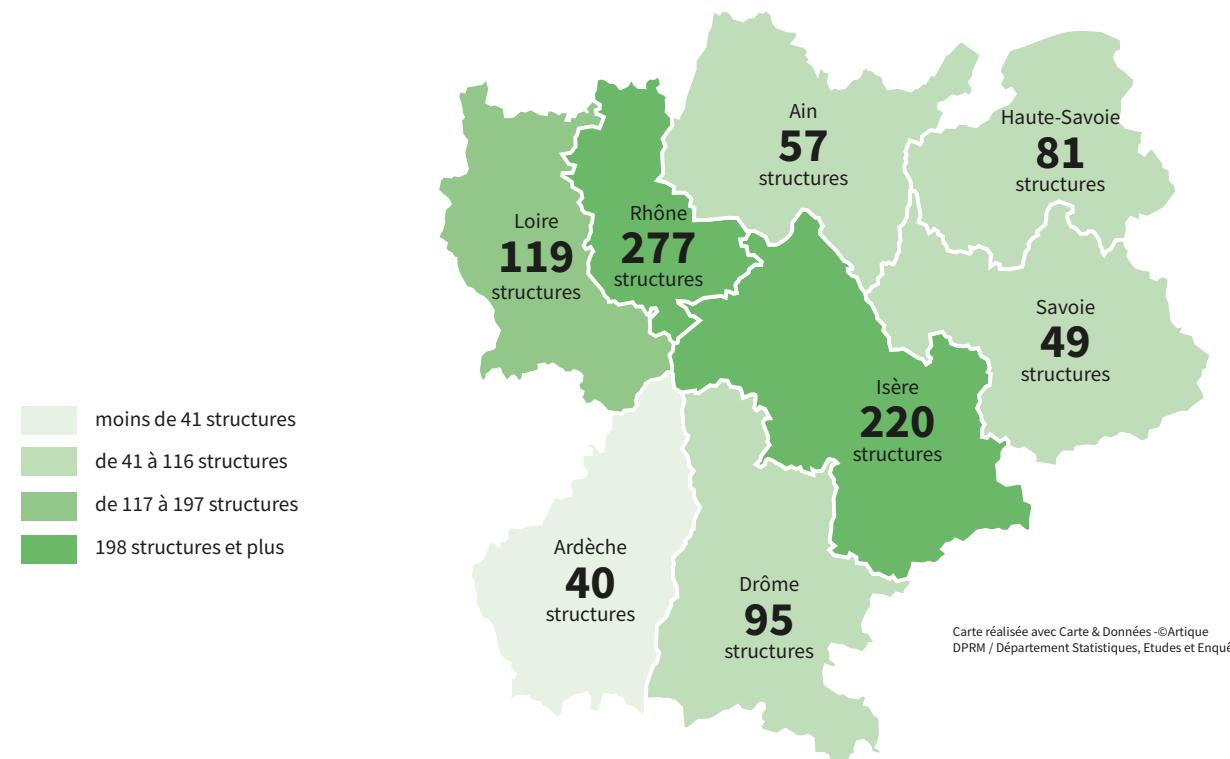
Nombre de salariés par département en 2021



- Moins de 999 salariés
- de 999 à 2 693 salariés
- de 2 694 à 4 449 salariés
- 4 450 salariés et plus

Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

Nombre de structures par département en 2021



- moins de 41 structures
- de 41 à 116 structures
- de 117 à 197 structures
- 198 structures et plus

Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes



La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques entre les années 2016-2017 et 2017-2018. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.

Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.



Carsat Rhône-Alpes
Prévention des Risques Professionnels
69436 Lyon Cedex 03



preventionrp@carsat-ra.fr

3679

[service gratuit + prix appel]



www.carsat-ra.fr



@Carsat_RA



Carsat Rhône Alpes



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes